



24 août 2012

Concept SuisseEnergie 2013-2020 en tant que partie intégrante du premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050

1 Résumé

SuisseEnergie est la plateforme centrale pour la mise en réseau, la coordination, l'information et l'échange de savoir-faire entre les différents acteurs des domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le programme se focalise sur la sensibilisation, l'information, le conseil, la formation et le perfectionnement, ainsi que sur l'assurance-qualité dans différents domaines prioritaires. Il vise avant tout à supprimer les obstacles qui entravent l'exploitation des mesures d'efficacité énergétique et du potentiel des énergies renouvelables. SuisseEnergie soutient d'une part les prescriptions légales, les programmes d'encouragement et les instruments économiques de la politique énergétique et climatique. Grâce à des projets novateurs, à des partenariats, à des actions de conseils et à d'autres activités ciblées, le programme soutient également la mise en œuvre d'initiatives volontaires dans les ménages, les communes et les milieux économiques. Il fait ainsi partie intégrante du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Le programme est également un moteur pour les investissements énergétiques intelligents: il soutient financièrement une introduction et une diffusion plus rapides des nouvelles technologies sur le marché. La réalisation des mesures et des projets s'effectue en étroite collaboration avec les partenaires du secteur public, de l'économie privée et des milieux de consommateurs. Afin de soutenir et de compléter dans toute la mesure du possible les autres mesures de la Stratégie énergétique 2050, les priorités doivent être redéfinies et les moyens financiers alloués au programme augmentés afin de passer de 30 millions de francs en 2012 à 50 millions de francs à partir de 2015.

2 Rappel des faits

Le programme d'action SuisseEnergie lancé par le Conseil fédéral en 2001 vise à augmenter l'efficacité énergétique et à élever la part des énergies renouvelables. Il s'agit d'apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs de la politique énergétique et climatique. Entre 2001 et 2010, SuisseEnergie a grandement contribué à la réduction de la consommation énergétique et à l'extension des énergies renouvelables. Le programme a également contribué au développement conforme au marché et à la rapide pénétration du marché des nouvelles technologies et applications innovantes ainsi qu'à la création d'emplois durables. SuisseEnergie n'a toutefois pas pu atteindre tous les objectifs fixés pour les années 2001 à 2010. Les principales actions à mener concernent la forte croissance de la consommation énergétique et la constante augmentation de la consommation d'énergies, ainsi que l'accroissement des émissions de CO₂ de la mobilité.



En décembre 2009, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre le Concept SuisseEnergie. En juin 2010, il a approuvé le Concept SuisseEnergie 2011-2020. Le programme doit maintenir et développer son rôle de soutien à la réalisation des objectifs de politique énergétique et climatique. Mais il doit davantage prendre en compte les défis que doit relever la politique énergétique et climatique en se concentrant sur les domaines prioritaires tels que la mobilité économe en énergie et peu polluante, les appareils et moteurs électriques ainsi que l'industrie et les services.

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a décidé de sortir progressivement du nucléaire. Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, il mise dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 sur le renforcement des économies d'énergie (et sur l'efficacité énergétique), l'extension de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et si besoin est, sur la production d'électricité fossile (installations à couplage chaleur-force, centrales à cycles combinés alimentées au gaz). Le Conseil fédéral maintient ses objectifs climatiques actuels.

Le 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a décidé de renforcer et de développer SuisseEnergie dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. En décembre 2011, pour initier ce renforcement sous la forme de mesures immédiates, le Parlement a augmenté le budget de SuisseEnergie 2012 de 4 millions de francs pour atteindre 30 millions de CHF. Le 18 avril 2012, le Conseil fédéral a adopté un premier paquet de mesures pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. L'objectif de cette première étape est l'application systématique de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, pour les appareils électriques, dans l'industrie, les sociétés de services et la mobilité, ainsi que le recours accru aux énergies renouvelables. Afin d'assurer la transition et de garantir la stabilité du réseau et un degré élevé d'approvisionnement indigène, la stratégie mise, le cas échéant, sur le courant issu du couplage chaleur-force (CCF) et sur les centrales à cycles combinés alimentées au gaz (CCG). SuisseEnergie fait partie intégrante du premier paquet de mesures pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé de revoir le Concept SuisseEnergie 2011-2020. Les domaines prioritaires du programme doivent d'abord être optimisés de manière à soutenir et à compléter le mieux possible les autres mesures de la Stratégie énergétique 2050. Par ailleurs, les 30 millions de francs accordés pour le programme en 2012 doivent être portés à 55 millions de francs dès 2015.

Les décisions du Conseil fédéral du 18 avril 2012 servent de base pour la conception des futures activités de SuisseEnergie et pour la répartition des moyens financiers sur les différents domaines prioritaires.



3 Objectifs, priorités et organisation

3.1 Objectifs et principes

SuisseEnergie vise à renforcer l'impact des mesures régulatrices d'encouragement du premier paquet de mesures pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 contribuant ainsi grandement à la réalisation des objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

SuisseEnergie se base sur les principes suivants:

- Par la sensibilisation, l'information et le conseil, la formation et le perfectionnement, l'assurance-qualité, la mise en réseau et des projets prometteurs, SuisseEnergie soutient et complète les autres mesures de la Stratégie énergétique 2050 dans l'optique d'un mix de mesures efficaces et efficientes. Le programme se focalise avant tout sur la suppression des obstacles non tarifaires et des coûts de transactions y relatifs qui entravent la réalisation des mesures d'efficacité et l'exploitation du potentiel d'énergies renouvelables.
- SuisseEnergie agit comme un catalyseur en faveur des projets novateurs visant le comportement de consommation rationnel de groupes-cibles spécifiques. Les mesures et les projets doivent se distinguer par une pensée systémique globale et combiner l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables de manière optimale. Le programme est renforcé par des projets rapidement réalisables, p. ex. «Smart Cities», «Smart Buildings», optimisation des procédés dans l'industrie ou utilisation des rejets thermiques et des réseaux de chauffage à distance. SuisseEnergie doit contribuer de manière décisive au développement conforme au marché et à la diffusion de nouvelles technologies et d'applications innovantes ainsi qu'à la création d'emplois durables dans ces domaines. SuisseEnergie soutient ces projets aussi financièrement afin d'accélérer leur introduction sur le marché.
- La mise en œuvre des mesures de SuisseEnergie s'effectue en collaboration avec les partenaires du secteur public, de l'économie privée et des milieux de consommateurs. Le programme sert de plateforme centrale nationale pour la mise en réseau, la coordination et l'échange de savoir-faire entre les acteurs importants. Le réseau doit être développé et renforcé grâce à de nouveaux partenariats.
- Compte tenu du concept décrit et des résultats de la consultation sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050, l'Office fédéral de l'énergie élabore un plan détaillé définissant le cadre du contenu et des finances pour la mise en œuvre opérationnelle.

3.2 Domaines prioritaires

Les priorités actuelles de SuisseEnergie sont maintenues. Suite à la Stratégie énergétique 2050, le programme doit néanmoins être renforcé. Les mesures doivent être complétées et les priorités nouvellement fixées pour contribuer autant que possible aux objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Les potentiels notamment dans les domaines de la mobilité efficace, de l'efficacité électrique et de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables doivent être davantage exploités. Par ailleurs, les communes doivent être



mieux soutenues dans l'utilisation de leur marge de manœuvre en politique énergétique et les efforts de formation et de perfectionnement doivent être intensifiés (cf. également Figure 1):

- Les mesures en faveur des énergies renouvelables, de la formation et du perfectionnement en matière d'énergie et du soutien aux villes et aux communes doivent être nettement renforcées dans le cadre de la stratégie énergétique:
 - Les mesures dans le domaine prioritaire Energies renouvelables servent de complément ciblé aux mesures d'encouragement et sont censées contribuer considérablement à la réalisation des objectifs dans ce domaine.
 - La formation et le perfectionnement en matière d'énergie doivent être développés de manière ciblée grâce à des mesures visant à promouvoir la formation comportant également des offres de passerelles. Les professionnels bien formés sont les facteurs déterminants pour la réalisation de constructions et d'installations à faible consommation d'énergie et pour l'assurance-qualité dans l'utilisation des énergies renouvelables.
 - Les villes et les communes remplissent une fonction d'exemple et doivent bénéficier d'un plus large soutien en tant qu'agents propagateurs lors de la réalisation de leurs activités énergétiques (p. ex. Cité de l'énergie).
- Comme la réduction de la consommation énergétique de la mobilité revêt une importance cruciale pour le respect des objectifs climatiques, la contribution y relative de SuisseEnergie doit être sensiblement augmentée.
- La Stratégie énergétique 2050 fixe également une priorité plus élevée pour la mise en œuvre des mesures d'efficacité électrique dans les ménages et dans l'économie. Les activités de SuisseEnergie sont étendues en conséquence dans les domaines prioritaires Appareils électriques ainsi qu'Industrie et services.
- Dans les domaines prioritaires Bâtiments et Communication, le relèvement des moyens financiers doit être plus modéré. Il s'agit de noter que dans le bâtiment, un net durcissement des prescriptions cantonales (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons MoPEC) ainsi qu'une extension significative du Programme Bâtiments sont déjà prévus.



3.3 Conditions cadres financières

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, les 26.6 millions de francs (budget selon le plan financier 2011-2013) de SuisseEnergie doivent être portés à 55.0 millions de francs par année (dès 2015).

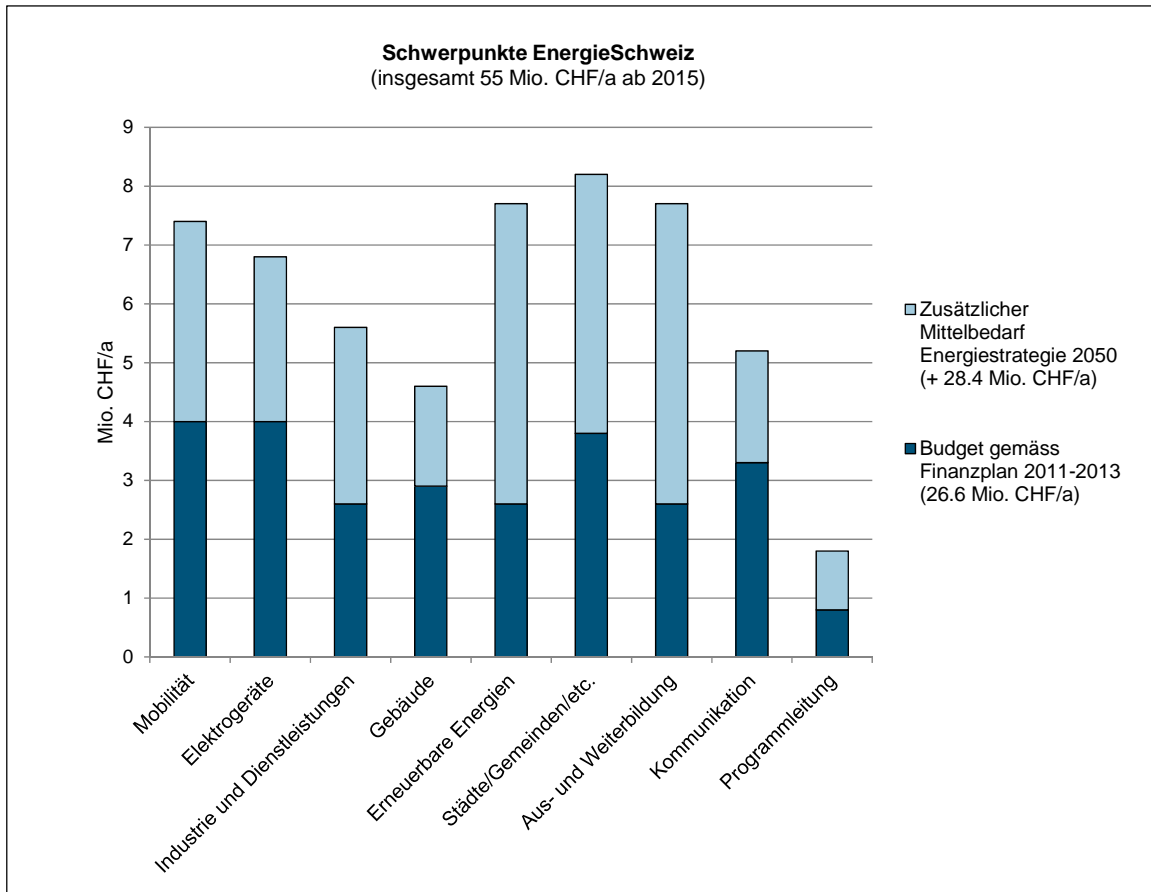


Figure 1 Budget de SuisseEnergie selon les domaines prioritaires (valeurs indicatives)

Dès 2015, les 55 millions de francs mis à disposition par SuisseEnergie se répartiront comme suit, selon les priorités, entre les différents domaines clés (cf. figure 1):

- Les plus grands montants annuels, soit près de 7 millions à un peu plus de 8 millions de francs, sont attribués aux domaines prioritaires Villes/communes/quartiers/régions, Energies renouvelables, Formation et perfectionnement, Mobilité et Appareils électriques. Par contre, les moyens prévus annuellement pour les mesures des domaines prioritaires Industrie et services, Communication et Bâtiments sont un peu plus modestes et varient entre 4.6 et 5.6 millions de francs. Près de 2 millions de francs sont consacrés à la Direction du programme. Il faut aussi noter que les moyens supplémentaires d'un million de francs sont prévus pour soutenir les projets multifonctionnels.
- Les domaines prioritaires Energies renouvelables, Formation et perfectionnement ainsi que Villes/communes/quartiers/régions enregistrent la plus forte augmentation annuelle, soit entre 4.4 et 5.1 millions de francs. La grande importance dans le cadre



de la Stratégie énergétique 2050 des deux domaines prioritaires Energies renouvelables et Formation et perfectionnement se manifeste également dans la plus forte hausse exprimée en pour-cent (triplement des moyens actuels). Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, l'augmentation annuelle des moyens investis dans les domaines prioritaires Mobilité, Industrie et services ainsi qu'Appareils électriques oscille entre 2.8 et 3.4 millions de francs. La hausse annuelle avec 1.9, respectivement 1.7 million de francs est nettement inférieure pour la Communication et les Bâtiments.

Les moyens mis à disposition par SuisseEnergie seront portés progressivement à 35 millions de francs en 2013, 45 millions en 2014 et 55 millions dès 2015 (cf. Tableau 1):

Domaines prioritaires de SuisseEnergie (données en mio CHF/an)	Budget Plan financier 2011-2013¹⁾	Fonds nécessaires 2013	Fonds nécessaires 2014	Fonds annuels nécessaires dès 2015
<i>Champs thématiques prioritaires</i>				
Mobilité	4.0	4.3	5.5	7.4
Appareils électriques	4.0	4.0	4.4	6.8
Industrie et services	2.6	3.4	4.3	5.6
Bâtiments	2.9	3.4	4.4	4.6
Energies renouvelables	2.6	5.0	6.4	7.7
<i>Domaines transversaux prioritaires</i>				
Villes/Communes/Quartiers/Régions	3.8	5.1	6.6	8.2
Formation et perfectionnement	2.6	5.2	7.7	7.7
Communication	3.3	3.4	4.0	5.2
Direction du programme	0.8	1.2	1.7	1.8
Total	26.6 ²⁾	35.0	45.0	55.0
¹⁾ Pondération selon le plan détaillé de SuisseEnergie 2011-2020				
²⁾ A titre de mesure immédiate pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050, le Parlement a déjà augmenté à 30 millions de francs le budget 2012.				

Tableau 1 Augmentation du budget de SuisseEnergie par priorité (valeurs indicatives)

3.4 Organisation

Le programme SuisseEnergie est mis en œuvre avec les structures, les processus et les instruments actuels qui ont fait leurs preuves. La direction stratégique du programme reste confiée au groupe stratégique dirigé par le DETEC. Dans le cadre des prescriptions fixées par le Conseil fédéral et le Parlement, le groupe discute et délibère sur les priorités et les mesures de mise en œuvre du programme avant de les soumettre pour décision au DETEC. Sur mandat du DETEC, l'OFEN assure la direction opérationnelle du programme.

Les nouveautés décidées par le Conseil fédéral avec le Concept SuisseEnergie 2011-2020 qui visent à augmenter la performance et l'efficacité au niveau de la Direction du programme doivent être réalisées:

- Premièrement, la collaboration avec les partenaires se fera désormais surtout sous forme de projets à durée déterminée au lieu de contrats-cadres. Ce «modèle de



projets» permet d'axer les prestations de manière plus ciblée et plus souple sur les champs thématiques prioritaires. Les projets font, en règle générale, l'objet d'appels d'offres. Les contrats de prestations relatifs aux projets définissent les attentes de manière contraignante.

- Deuxièmement, le programme entend gagner de nouveaux partenaires issus notamment des milieux économiques. Il s'agit d'étendre le réseau de SuisseEnergie et de l'axer davantage sur les domaines prioritaires. L'intégration plus fréquente de partenaires du privé passera aussi par des coopérations au sens de «partenariats public-privé». Ces projets coopératifs sont développés, financés et mis en œuvre avec des acteurs privés. Dans ces cas de figure, la Confédération ne s'engage qu'à hauteur d'un financement minoritaire. Les conventions de prestations définissent les objectifs visés et les prestations attendues.
- Troisièmement, le pilotage du programme doit s'adapter aux nouveautés et être optimisé. SuisseEnergie poursuit le développement du controlling actuel axé sur l'efficacité. Il comprend un système cohérent d'objectifs et d'indicateurs, des instruments adéquats de planification et de pilotage, des instruments appropriés pour le contrôle d'efficacité (évaluations incluses) ainsi qu'un rapport approprié. L'ensemble du programme est soumis à une analyse d'efficacité tous les trois à cinq ans. Le rapport de SuisseEnergie publié chaque année présente de bons exemples et fournit une vue générale des projets réalisés et des effets obtenus.

4 Mesures et priorités

Les mesures prioritaires prévues par SuisseEnergie pour les années 2013 à 2020 sont présentées ci-après par priorité. L'accent est mis en particulier sur les mesures supplémentaires prises dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Les interrelations de SuisseEnergie avec les autres mesures de la Stratégie énergétique 2050 sont également mises en évidence.

4.1 Mobilité

Le domaine de la mobilité entend contribuer massivement à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ dans les transports. Avec des mesures de sensibilisation et des offres d'information et de formation visant à renforcer la diffusion des véhicules à faible consommation d'énergie, le domaine soutient les valeurs cibles de CO₂ prévues et les mesures incitatives pour augmenter l'efficacité énergétique des véhicules. Il s'agit en outre de promouvoir le style de conduite efficace, la gestion de la mobilité dans les entreprises et les communes ainsi que les projets novateurs pour changer les habitudes de mobilité.

Les moyens supplémentaires disponibles en matière de mobilité dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 sont avant tout mis en place pour renforcer les mesures suivantes:



- Une première priorité est mise sur la promotion d'un style de conduite efficace pour les conducteurs et les conductrices seniors (personnes ayant obtenu leur permis de conduire avant la formation en deux phases obligatoire aujourd'hui). Le soutien financier aux organismes responsables de cours et les mesures complémentaires de communication doivent inciter les conducteurs et les conductrices âgés à participer à un cours de perfectionnement adéquat et à mettre en œuvre des mesures individuelles.
- La deuxième priorité concerne le renforcement des mesures d'accompagnement pour la diffusion de véhicules et de composants de véhicules économes en énergie (y c. l'électromobilité et le recours à des énergies renouvelables). Il s'agit de pallier le déficit d'information et de formation et de soutenir les mesures prometteuses de partenaires ainsi que les produits et projets novateurs. Les mesures de SuisseEnergie complètent les prescriptions et les mesures incitatives pour augmenter l'efficacité énergétique des véhicules, en particulier le durcissement des valeurs cibles de CO₂ pour les voitures de tourisme et un éventuel bonus en faveur des voitures à faible consommation d'énergie et à faible taux d'émissions. Elles s'engagent également pour le respect de l'étiquette-énergie concernant les pneus et d'autres catégories de véhicules ainsi que pour la réalisation de la valeur cible de CO₂ fixée pour les véhicules utilitaires légers.
- La troisième priorité concerne le renforcement des activités pour la promotion de la gestion de la mobilité dans les entreprises et les communes ainsi que l'extension de la gestion de la mobilité à d'autres groupes-cibles (notamment aux organisateurs de loisirs).

Les autres moyens supplémentaires permettent de soutenir les offres d'information et de conseil ainsi que les projets innovants destinés à changer les habitudes de mobilité (p. ex. solutions informatiques innovatives, mobilité douce); ils permettent aussi de réaliser les projets visant à supprimer les fausses incitations au niveau de la loi et de l'ordonnance (Confédération et cantons, p. ex. obligation de construire des places de stationnement, imposition des carburants) et à harmoniser la politique en matière d'énergie, d'aménagement du territoire et de logement.

4.2 Appareils électriques

En comparaison avec les appareils les plus performants selon les estimations, l'économie potentielle des appareils actuels oscille entre 25% et 30%. Le domaine Appareils électriques obéit à une stratégie des meilleurs appareils et complète le durcissement prévu dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 ainsi que l'introduction de nouvelles exigences minimales et de modes d'emploi pour les appareils électriques. Les prestations de sensibilisation, d'information et de conseil ainsi que le développement d'outils de soutien aux analyses et la promotion de projets novateurs doivent déclencher des effets supplémentaires.

La Stratégie énergétique 2050 prévoit le développement des mesures contribuant indirectement à l'augmentation de l'efficacité énergétique des appareils électriques. Il s'agit d'apporter une plus grande contribution à la suppression du déficit d'information existant pour les acheteurs et les utilisateurs (p. ex. en améliorant la notoriété des étiquettes-



énergie). Il faut d'une part intensifier les activités de communication et de conseil dans tous les groupes-cibles (large public, artisanat ainsi qu'entreprises industrielles et sociétés de services); d'autre part, il s'agit de traiter des domaines d'application n'ayant pas ou guère été pris en compte jusqu'à présent (composants de la technique du bâtiment, centres de calcul). Avant tout, la priorité doit être mise sur l'amélioration de l'efficacité énergétique pour les applications électriques artisanales et industrielles. Une autre priorité concerne l'augmentation de l'efficacité des systèmes énergétiques, p. ex. systèmes d'entraînement, recours aux compteurs électriques intelligents ou à la gestion du courant dans les entreprises. Par ailleurs, la diffusion de nouvelles technologies doit être soutenue de manière ciblée et la collaboration avec l'étranger intensifiée.

4.3 Industrie et services

Le potentiel d'économie d'énergie dans l'industrie, l'artisanat et les services est considérable: il oscille entre 20% et 35% selon les applications. Le potentiel économique pour les procédés industriels et les applications artisanales est d'environ 15%. La priorité doit être donnée à l'augmentation de l'efficacité énergétique (efficacité globale, électricité) et à la réduction des émissions de CO₂ liées à l'énergie dans les entreprises industrielles et les sociétés de services. Les lignes directrices sont le développement des conventions d'objectifs, le développement et la mise en place d'instruments et de méthodes pour augmenter l'efficacité énergétique et la mise en œuvre des programmes d'efficacité (information et conseil). Il s'agit de soutenir de manière ciblée et de compléter les mesures incitatives prévues par la Stratégie énergétique 2050 pour intégrer les entreprises dans des conventions d'objectifs ainsi que les projets et programmes réalisés dans le cadre des appels d'offres publics.

Avec les moyens supplémentaires, il s'agit d'une part de développer les instruments de travail élaborés et réalisés par SuisseEnergie, les mesures d'information, les offres de conseil ainsi que les offres de formation et de perfectionnement destinées aux entreprises industrielles et aux sociétés de services (p. ex. conventions d'objectifs ou analyses énergétiques). L'objectif est de supprimer les obstacles, d'initier et de renforcer la mise en œuvre des mesures d'efficacité (économiques) et de contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité définis dans les conventions d'objectifs. Les éléments primordiaux sont:

- mesures promotionnelles pour la publication des informations et des instruments existants sur les potentiels d'efficacité auprès des décideurs dans le domaine d'intégration des procédés/Pinch,
- soutien à l'optimisation de l'exploitation et des procédés dans les petites et moyennes entreprises industrielles ou artisanales et les sociétés de services grâce au développement d'instruments de travail et d'offres de formation,
- soutien aux entreprises lors de l'introduction et de la mise en œuvre des mesures d'efficacité (p. ex. pour la mise en œuvre de systèmes de management énergétique).

D'autre part, un programme d'encouragement «Intégration des procédés énergétiques/utilisation des rejets thermiques» sera lancé à partir de 2015. Ce programme



doit déclencher des analyses Pinch dans les entreprises à forte consommation d'énergie et soutenir la mise en œuvre des mesures pas encore rentables. L'aide financière est couplée aux économies d'énergie et mesurée par rapport à la dépendance du payback de ces mesures.

4.4 Bâtiments

Dans les bâtiments, le potentiel d'efficacité et les potentiels d'utilisation des énergies renouvelables sont considérables, notamment dans les bâtiments existants. Comme par le passé, la quote-part de 0.9% d'assainissements énergétiques des bâtiments est faible. Les nouvelles constructions présentent également un énorme potentiel d'efficacité. Dans le domaine des bâtiments, la compétence de prendre des mesures revient en premier lieu aux cantons. L'application d'une taxe CO₂ sur les combustibles, le durcissement des prescriptions cantonales et le Programme Bâtiments mis en œuvre grâce à l'affectation obligatoire partielle de la taxe sur le CO₂ contribueront de manière déterminante à une plus grande efficacité énergétique et à un recours accru aux énergies renouvelables dans les bâtiments. Ces instruments doivent être nettement renforcés ou développés dans le cadre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050.

Le domaine Bâtiments de SuisseEnergie vise un soutien efficace et efficient ainsi qu'un complément aux mesures des cantons et du programme Bâtiments. Les moyens supplémentaires seront principalement utilisés comme suit:

- renforcement de la collaboration avec les cantons en vue d'une politique énergétique cohérente, efficace et efficiente dans le bâtiment (p. ex. certificat énergétique des bâtiments et Modèle de prescriptions énergétiques des cantons),
- poursuite du développement des normes et des standards dans le bâtiment (p. ex. Minergie, norme pour la construction durable, etc.)
- renforcement et développement de mesures d'optimisation de l'exploitation des installations techniques des bâtiments,
- soutien aux projets novateurs et prometteurs dans le bâtiment (p. ex. projets pour la réduction de l'énergie grise et de la mobilité induite par le bâtiment ou pour la rénovation énergétique de monuments historiques protégés).

4.5 Energies renouvelables

Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 prévoit l'exploitation intégrale du potentiel existant d'énergies renouvelables. Le soutien financier aux énergies renouvelables doit être développé en conséquence. Il faut d'une part renforcer considérablement le système RPC actuel pour favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. D'autre part, le programme Bâtiments doit être nettement développé. Les cantons disposent ainsi de davantage de moyens dans le cadre de leurs propres programmes d'encouragement pour la promotion des énergies renouvelables (notamment pour la production de chaleur dans les bâtiments). La Stratégie énergétique 2050 entend par ailleurs simplifier la procédure d'autorisation pour les installations de



production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et soutenir les délimitations des périmètres y relatifs.

Le domaine Energies renouvelables a pour objectif un complément efficace et efficient au soutien financier des énergies renouvelables. Les lignes directrices sont les offres d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement adaptées aux groupes-cibles, la promotion de l'assurance-qualité (qualité des systèmes et des composants) et des nouvelles technologies ainsi que l'amélioration des conditions-cadres (procédures d'autorisation incluses) pour les énergies renouvelables.

Les moyens supplémentaires mis à disposition dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 sont affectés aux mesures ci-après:

- développement des offres d'information et de conseil et du soutien à la diffusion des nouvelles technologies et des nouveaux systèmes dans tous les domaines d'encouragement,
- renforcement des activités en matière d'assurance-qualité des composants et des systèmes pour l'utilisation combinée des énergies renouvelables ainsi que développement des normes et des bases de dimensionnement,
- activités de soutien à la simplification des procédures d'autorisation pour la production d'électricité renouvelable et à la délimitation des périmètres pour les installations de production de courant issu d'énergies renouvelables,
- mesures d'accompagnement dans le cadre du programme d'encouragement prévu Géothermie profonde: offensive de communication, élaboration de règles et de recommandations pour la protection juridique et les procédures d'autorisation accélérées.

4.6 Villes / communes / quartiers / régions (domaine transversal)

Les villes et les communes font un usage très divers de la marge de manœuvre dont elles disposent pour leur politique énergétique. Elles doivent considérablement renforcer leurs activités de politique énergétique dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 et remplir plus systématiquement leur fonction d'exemple. Il faut que les villes et les communes exploitent leur marge de manœuvre plus intensivement. Il s'agit avant tout de renforcer sensiblement la diffusion et la mise en œuvre du concept de la société à 2000 watts au plan communal et d'intégrer les communes plus petites.

Les moyens supplémentaires sont notamment investis dans les priorités suivantes par «SuisseEnergie pour les communes»:

- priorité focalisée sur les labels Cité de l'énergie et eea Gold (encadrement des Cités de l'énergie et recrutement de nouvelles Cités de l'énergie),
- soutien renforcé à la diffusion du concept de la société à 2000 watts: encadrement des communes, élaboration d'éléments de base et de formations, programme prioritaire «Modèles de vie»,
- soutien aux communes pour le développement de quartiers durables et la mise sur



pied de régions-énergie,

- intégration des entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) dans le domaine d'influence des communes grâce aux conventions d'objectifs, au coaching et aux échanges d'expériences,
- soutien au concept international «Smart Cities» grâce à des aides financières aux projets-modèles et à la promotion des échanges d'expériences et du réseau international,
- aide accordée aux communes pour remplir leur fonction d'exemple: élaboration d'éléments de base, d'outils de travail ainsi que rencontres d'information et stages de formation; incitation financière par commune,
- soutien à l'intégration des communes de moins de 2'000 habitants grâce aux «Conseils initiaux» (200 par année), à la communication et au développement de nouveaux produits pour les communes plus petites (p. ex. contrôle sommaire pour les communes, comptabilité énergétique en ligne, outil approvisionnement en chaleur et en électricité renouvelables),
- intensification des activités de communication: collaboration intensive avec les médias et motivation des principales parties prenantes, mention des histoires à succès et soutien aux Cités de l'énergie en matière de communication.
- renforcement de la présence internationale et des échanges internationaux par le biais du «European Energy Award» basé sur le label Cité de l'énergie.

4.7 Formation et perfectionnement (domaine transversal)

Pour la mise en œuvre dans la pratique des technologies, matériaux et concepts modernes en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, il faut un nombre suffisant de professionnels qui possèdent le savoir-faire nécessaire. Les activités de formation et de perfectionnement de SuisseEnergie concernent tous les niveaux de la formation professionnelle (orientation vers les technologies et concepts durables) en passant par le perfectionnement par les associations de la branche jusqu'aux formations dans les hautes écoles spécialisées, les universités et les hautes écoles techniques. La sensibilisation des jeunes doit aussi être encouragée à l'école obligatoire. SuisseEnergie, conjointement avec les cantons, donnera les impulsions nécessaires et assurera la coordination.

La formation et le perfectionnement en matière d'énergie doivent être nettement renforcés et développés dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 grâce aux mesures visant à promouvoir la formation. Ces mesures permettent d'accélérer et de développer la transmission des compétences techniques actuelles sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Elles peuvent être mises en œuvre dans le cadre des structures existantes et en s'appuyant sur la collaboration efficace avec les instituts de formation, les associations professionnelles et les cantons. Ces mesures constituent une condition préalable importante pour la mise en œuvre et l'efficacité des autres mesures de politique énergétique et pour la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050.

Concrètement, les mesures supplémentaires suivantes seront soutenues:

- offres de passerelles pour les personnes issues d'un autre milieu professionnel et



désirant intégrer le domaine du bâtiment et de l'énergie,

- renouvellement intégral des bases de la formation en matière d'énergie,
- programme d'encouragement, conjointement avec les cantons, au développement de la formation à l'exécution (normes SIA) et aux cours pour concierges,
- développement des filières en rapport avec l'énergie et offres de perfectionnement dans les hautes écoles et les écoles supérieures spécialisées,
- intégration des thèmes énergétiques dans la formation professionnelle,
- offres aux centres de formation pour les branches de l'électricité et des machines-outils,
- promotion des leçons sur l'énergie axées sur le vécu et sur l'action dans les écoles obligatoires.

4.8 Communication (domaine transversal)

SuisseEnergie entend contribuer autant que possible à la réduction des déficits multiples de sensibilisation et d'information grâce à une communication maîtrisée. Le programme sensibilise, informe, conseille et motive, en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, les investisseurs et les acheteurs ainsi que les exploitants de technologies et d'applications consommant ou produisant de l'énergie. L'objectif est la prise en compte de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables lors de l'achat, de l'investissement et de l'exploitation d'appareils, de véhicules, de services de transport, d'installations et de bâtiments ainsi que la mise à disposition des informations nécessaires. L'intégration de partenaires publics et issus de l'économie privée doit en outre provoquer un effet démultiplié.

La Stratégie énergétique 2050 vise avant tout à développer les offres d'information destinées au public intéressé et à des groupes-cibles spécifiques, et à élaborer une stratégie de suffisance. Cette stratégie doit montrer comment la volonté de consommer moins et un style de vie correspondant peuvent être inculqués aux consommateurs d'énergie. La sensibilisation et l'information se trouvent dès lors au premier plan.